



# Règlement Édition 2018



## Article 1 – ORGANISATION

L'association Rando Arize-Lèze organise le 8 Juillet 2018, pour sa 5ème édition, une rando VTT, une rando cyclotouriste sur route, une marche nordique et une rando pédestre au départ du village du CARLA-BAYLE (09).

## Article 2 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront se faire, soit en ligne par internet depuis le site [www.ariège-vtt.fr](http://www.ariège-vtt.fr), soit le jour même de la randonnée à partir de 07h00 à la salle du gymnase au village du CARLA-BAYLE.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale devra obligatoirement être renseignée par le responsable légal.

Les mineurs de moins de 12 ans devront impérativement être accompagnés par un adulte quelque soit le parcours et le type de randonnée choisi.

L'accueil des participants sera mis en place le 8 juillet 2018, à compter de 7h00, à la salle mentionnée ci-dessus.

### Détails des tarifs :

Rando VTT et cyclotourisme (avec grillades à l'arrivée) : par internet (jusqu'au 01/07/2018 inclus) : 10 € - Sur place : 12 €

Rando pédestre (avec grillades à l'arrivée) : par internet (jusqu'au 01/07/2018 inclus) : 8 € - Sur place : 10 €

Marche nordique (avec grillades à l'arrivée) : par internet (jusqu'au 01/07/2018 inclus) : 8 € - Sur place : 10 €

Repas accompagnateur : 7 € (sur place)

L'inscription est gratuite, sur les diverses randonnées, pour les enfants de moins de 12 ans inclus.

Repas pour les enfant de moins de 12 ans : 5€ (sur place)

Aucune réclamation ne pourra être faite. Aucun remboursement ne sera réalisé par les organisateurs si le participant inscrit par internet, ne peut participer à cette randonnée (pour quelque raison que ce soit).

## Article 3 – SECURITE

Le port du casque est obligatoire sur les parcours VTT et cyclotouristes sur route.

Chaque participant est tenu de respecter le Code de la route, les arrêtés préfectoraux et municipaux des communes traversées ainsi que les consignes données par les organisateurs.

La plus grande prudence est recommandée dans la traversée des agglomérations, aux intersections, lors des dépassements et croisements par des automobilistes. La circulation en peloton de plus de 20 personnes est interdite.

En cas d'urgence, les participants pourront contacter l'organisateur par téléphone, au numéro qui sera communiqué lors de l'inscription avant le départ ou bien en composant directement le 112.

## Article 4 – PARTICIPATION

Cette randonnée VTT, route, marche nordique et pédestre, est à caractère purement touristique et n'est pas une compétition.

Elle se déroule dans un esprit de convivialité et ne donnera lieu à aucun classement et aucune communication de temps.

Les départs VTT, route et marche nordique se feront de manière libre à compter de 7h15 et jusqu'à 8h00 pour les parcours VTT (43 et 50km), route (83 et 104km); jusqu'à 8h30 pour les parcours VTT (22 et 33km), route (54km), la marche nordique (17km) et la randonnée pédestre (11km) jusqu'à 9h00.

Les participants s'engagent à suivre le balisage mis en place pour l'occasion et à rester sur les itinéraires tracés.

L'organisateur peut apporter, au dernier moment, des modifications aux parcours proposés ou annuler la manifestation en raison des conditions climatiques, ou pour tout autre motif, ne permettant pas d'assurer la sécurité des participants.

## Article 5 – ENVIRONNEMENT

Le développement durable accompagne notre pratique sportive et nous souhaitons minimiser les conséquences négatives de notre activité sur l'environnement. Chaque participant s'engage à ne jeter aucun déchet aux abords ou sur la chaussée ainsi que sur les sentiers empruntés. Des sacs poubelles seront à dispositions sur chaque ravitaillement.

## Article 6 – ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts pour cette randonnée par une responsabilité civile souscrite auprès de la S.M.A.C.L.

Chaque participant dégage la responsabilité des organisateurs en cas d'accident ou dommages corporels subits pendant ou après la rando. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables, en cas de défaillance matériel, en cas de vol du vélo ou tout autres objets personnels.

Le seul fait de participer à cette randonnée entraîne l'entière acceptation du présent règlement et engage la responsabilité du participant qui se reconnaît physiquement apte à l'entreprendre.

## Article 7 – TOMBOLA

De nombreux lots seront distribués pendant une tombola organisée durant l'épreuve et l'affichage des gagnants sera mis en place au retour des randonnées des participants.

## Article 8 – PUBLICATION DES TRACES GPS SUR INTERNET

Chaque participant possédant un GPS enregistrant le parcours réalisé, s'engage à ne pas le diffuser, par quelque moyen que ce soit, étant donné que ces parcours ne sont accessibles, en totalité, uniquement que le jour de la Rando Arize-Lèze, en raison de passages autorisés sur des propriétés privées.